

Dans la presse : Jérôme Gauliard à Dampierre et à Levallois

Depuis début décembre, trois articles sont apparus dans la presse locale et nationale concernant les activités de M. Gauliard, d'abord à Dampierre et maintenant à Levallois-Perret.

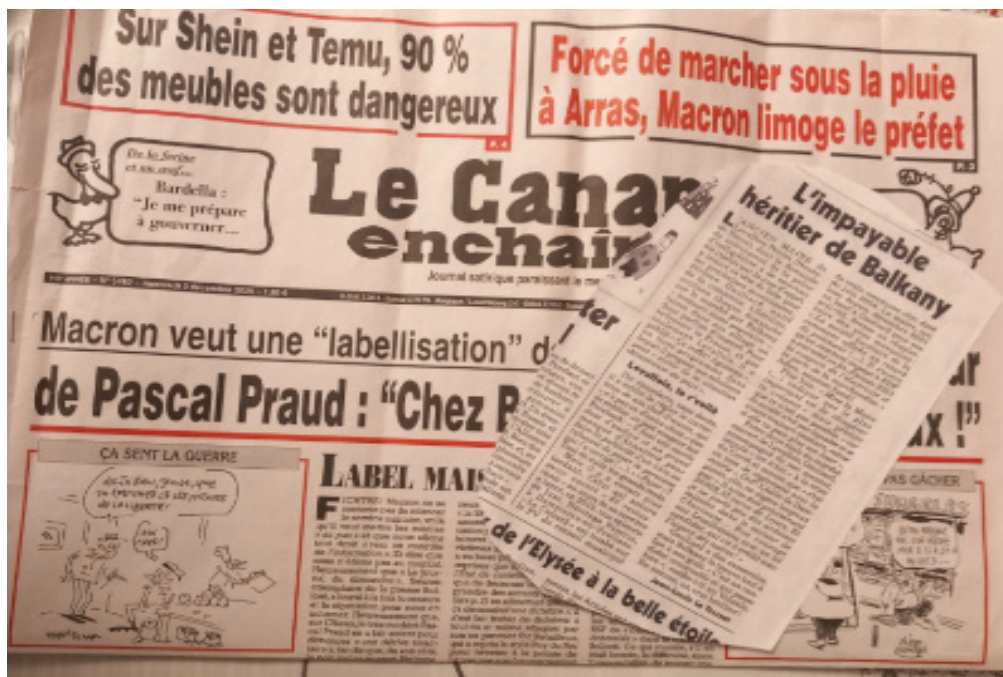
Historique et contexte.

M. Gauliard est arrivé à Dampierre en 2018, après une carrière en Allemagne. Il a créé l'enseigne "Héritage Passion" (épicerie fine et restauration légère) installée d'abord 3 Place de l'Eglise, puis, fin 2021, 13 Grande Rue (l'ancienne pharmacie), enseigne qui a cessé son activité début 2024. En décembre 2020, avec Christophe Blot (restaurateur étoilé) et Pascal Thévard (directeur du Domaine) il a créé l'association culturelle "Be Dampierre !", dont le siège social est la mairie de Dampierre. "Be Dampierre !" avait participé à l'organisation de divers événements, dont un grand concert au Château en juin 2024. En 2023, M. Gauliard avait proposé de créer un "restaurant culturel" au Petit Moulin, le site historique des Vaux de Cernay, appartenant au Département. Ouvert début de l'été 2024, le restaurant avait été fermé un mois plus tard. Début 2025, M. Gauliard a publié un livre "Ca Suffit ! Agissons", et fondé un mouvement politique. Dans un entretien au printemps avec Jean-Pierre Morvan, il dit avoir quitté la Vallée de Chevreuse pour Versailles et Levallois (ville où il a grandi), et fin 2025, il brigue la mairie de Levallois, parrainé par Patrick Balkany, inéligible.

Nous ne reproduirons pas les articles ici ; nous nous contenterons de quelques extraits en résumé. [\(1\)](#)

L'impayable héritier de Balkany.

Article du Canard enchaîné du 3 décembre 2025, p. 3



L'article parle d'un "doux parfum d'impayé" en ce qui concerne M. Gauliard, et note que la correctrice de son livre n'a toujours pas été payée, qu'il doit, selon Mme le Maire, 20 939,85 euros à la commune comme loyer, et que des impayés à EDF ont entraînés une coupure d'électricité avec perte de marchandise. Mme le Maire parle aussi d'ardoises dans le secteur de Chevreuse, et un candidat à Levallois qui "vit à crédit avec l'argent des autres". Mais pour Patrick Balkany, Jérôme Gauliard est, malgré cela, un "candidat convenable qui passe bien".

De la vallée de Chevreuse à Levallois-Perret

Article dans "Toutes les nouvelles" du 24 décembre 2025, p. 7



L'article parle de "Be Dampierre !", de l'épicerie fine (échec dû en partie à la crise sanitaire) et du Petit Moulin, dont "la partie restauration... n'a pas le succès escompté". Dans un encadré signé "Actu Paris" intitulé "Déjà un article dans le Canard enchaîné" M. Gauliard minimise les faits qui lui sont reprochés, et semble même content d'être devenu un "client" du Canard.

Un scan de l'article avait été posté dans le groupe Facebook "Dampierre-en-Yvelines (78)--Forum de l'Info" et nous avons réagit assez sévèrement dans un commentaire :

A l'ACVDY, nous avons ceci à dire à la rédaction de TLN : Votre article du 24 décembre, dont le titre est "De la Vallée de Chevreuse à Levallois-Perret", reproduit, simplement, le narratif de Jérôme Gauliard. Or, le rapport de ce dernier avec la vérité est souvent assez distendu. Nous pouvons vous en fournir plusieurs exemples, et nous pensons qu'il est même possible que M. Gauliard croie, lui-même, à ce qu'il raconte. En-tout-cas, nous nous demandons si votre traitement du sujet relève de la naïveté, de la paresse, de la malhonnêteté, ou, peut-être, d'une utilisation mal maîtrisée d'une IA. Vos lecteurs se trouvent en Vallée de Chevreuse, et beaucoup ont eu à souffrir des agissements, bien connus, de M. Gauliard, dont vous ne parlez pas.

Municipales 2026 à Levallois : le "poulain de Balkany" fait frémir jusqu'en vallée de Chevreuse

Article dans "Le Parisien" du 30 décembre 2025(2)



Sous le titre, un résumé parle de dettes, crispations locales, "rires jaunes" et indignation.

Sous le sous-titre "Condamné pour mise en danger", on lit que M. Galiard a été condamné, en juin 2024 par le tribunal correctionnel de Versailles à 4 mois de prison avec sursis et à 3000 euros d'amende, dans une affaire de choc anaphylactique chez une cliente, affaire évoquée aussi dans le livre de Gauliard.

Sous le sous-titre "Ardoises chez ses fournisseurs, salaires impayés..." il est question de salaires toujours impayés de 5 278 euros à une serveuse, qui avait pourtant gagné aux Prud'hommes en 2023. Et dans l'affaire des loyers impayés à la mairie, la maire parle d'"une fâcheuse tendance à organiser [une] une insolvabilité", en ajoutant que "la malhonnêteté ne mérite aucune tolérance".

Sous le sous-titre "Une petite bande qui me déteste", M. Gauliard dit que c'est le cas à Dampierre. Mais pas uniquement, car, à Cernay-la-Ville, Mme le Maire, après avoir évoqué des dysfonctionnements au restaurant du Petit Moulin, dit des ambitions politiques de Gauliard : "Ça me rend dingue".

Sous le sous-titre "La maire de Dampierre accusée de favoritisme", on lit que Valérie Palmer, qui "a partagé la vie de Jérôme Gauliard entre 2018 et 2019" a été l'objet d'un signalement auprès de la Cour des comptes et de l'association Anticor. M. Gauliard aurait été favorisé dans l'attribution d'un local quand il avait quitté la Place de l'Eglise à la recherche "d'autres murs, le long de la Grande Rue." Mme Palmer dénonce "une exploitation politique minable de ce dossier", et se range plutôt du côté des victimes ayant été manipulée par Jérôme Gauliard comme d'autres".

Nos observations

Mme Palmer a "partagé la vie" de M. Gauliard. Et, à la fin de l'été 2019, des fiançailles avaient été annoncées, mais annulées en dernière minute. Nous ne connaissons pas la raison de cette annulation, mais la suite des événements ne permet pas de croire à une simple rupture. En-tout-cas, lorsqu'on avait "partagé la vie" d'une personne, il nous semble impossible d'être sa victime "comme d'autres". Les factures impayées, l'insolvabilité et la malhonnête ne sont pas récents, et étaient forcément connus de Mme Palmer, par exemple lorsqu'elle avait attribué l'ancienne

pharmacie à M. Gauliard, ce qui lui a valu d'être entendu pour favoritisme par les gendarmes en juillet dernier, selon Le Parisien.

M. Gauliard, avait "quitté la Place de l'Église", justement. Mais en fait, en 2022, Nadège de Bryas, propriétaire du local, lui avait fait un procès pour des loyers impayés, qu'elle avait gagné au printemps 2023, avec ordre d'expulsion et une condamnation à payer 3000 euros "sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile". Mme de Bryas avait posté cette condamnation sur la porte de son local, à côté d'une affiche indiquant qu'elle souhaitait relouer, en précisant "Margoulins ou escrocs s'abstenir".

Au Petit Moulin, la partie restauration "...n'a pas eu le succès escompté". En fait, l'affaire avait été lancée en grande pompe avec le soutien du Département et des élus locaux, désireux de trouver un avenir pour le site (3), et avec, comme investisseur principal M. Didier Cartreau, de Senlis. Mais ce dernier s'est rendu compte assez vite que M. Gauliard cherchait à "vivre...avec l'argent des autres", c'est-à-dire le sien, et il n'a pas laissé faire. Il semble, également, que M. Gauliard n'est pas habilité à gérer un restaurant. Nous avons vu M. Cartreau en juillet 2024, et il nous avait indiqué qu'à partir du 17, Jérôme Gauliard ne ferait plus partie de la SAS Petit Moulin HP, société que ce dernier avait créé plus tôt dans l'année pour les besoins du projet. Et, en effet, les documents disponibles par la Greffe du commerce de Versailles font état de la démission de Gauliard, de la cession de ses actions, et la suppression du poste de directeur général qu'il avait occupé. M. Cartreau nous avait dit qu'il envisageait de continuer, s'il trouvait un restaurateur compétent, mais nous avons constaté que le restaurant est resté fermé. Finalement, été 2025, M. Cartreau a liquidé la SAS Petit Moulin HP en faisant état d'un solde négatif de 141 000 euros.

1) ^ Nous avons pu joindre M. Le Touzet, qui a signé l'article dans Le Canard, au sujet d'un possible scan de son article, et il a répondu ceci : "... les captures d'écran mises à disposition gratuitement sur le net tuent à petit feu la presse indépendante. Le Canard ne perçoit pas d'aides à la presse, comme les confrères cités par vous. N'a pas de publicité. Ne vit que de la fidélité de ses lecteurs." M. Le Touzet note que le coût d'un numéro du Canard n'est que 1,80€, et qu'il est possible d'accéder aux numéros en ligne. (Voir <https://boutique.lecanardenchaine.fr/>. C'est plutôt nouveau, il nous semble, et les prix sont très modiques.)

2) ^ Lien pour abonnés : <https://www.leparisien.fr/elections/municipales/municipales-2026-a-levallois-le-poulain-de-balkany-fait-fremir-jusque-dans-la-vallee-de-chevreuse-29-12-2025-PTJCK3ECBZGOBJXDANAUAD6Z3M.php>

3) ^ ...et pas très regardant sur le profil de l'auteur de la proposition qu'ils ont acceptée. Ayant vu, en ligne, le procès-verbal de la séance du Conseil départemental qui octroyait le Petit Moulin à la société de M. Gauliard, en citant une description du projet, "en annexe", l'ACVDY avait pris contact avec la Direction du développement pour demander (en vain) une copie, l'annexe n'étant pas accessible en ligne. Et nous avons fait part, en citant la condamnation obtenue par Mme de Bryas, de nos craintes que M. Gauliard ne serait pas en mesure de mener à bien son projet (et c'est précisément ce qui s'est passé !).